



POSITIONNEMENT  
OFFICIEL DE  
LA BCL

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) est un établissement de droit public créé par la loi luxembourgeoise et dont l'indépendance est prévue à la fois par sa loi organique, le Traité sur l'Union européenne et par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Elle est membre du Système européen de banques centrales (SEBC) qui est composé de toutes les banques centrales nationales des États membres de l'Union européenne et de la Banque centrale européenne (BCE).

## **LA MISSION**

La Banque est membre de l'Eurosystème, qui rassemble la BCE et les banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro.

Elle est en charge des compétences monétaires et financières qui sont dévolues aux banques centrales nationales au sein du SEBC.

Elle participe au Mécanisme de surveillance unique (MSU).

Elle est par ailleurs chargée au niveau national de remplir des missions en application de lois et de conventions.

Elle développe son expertise dans les champs de compétences suivants :

- Les activités d'étude et de recherche, ainsi que leur publication et leur communication au public, qui permettent, d'une part, la préparation des décisions de politique monétaire et, d'autre part, le développement d'une expertise dans les questions monétaires, financières et économiques ;
- La collecte et le traitement de statistiques dans le domaine monétaire, financier et de la balance des paiements ;
- La mise en œuvre des instruments de la politique monétaire ;
- L'organisation et le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres ;
- L'émission de signes monétaires et la gestion de leur circulation ;
- La gestion d'avoirs financiers pour compte propre ou pour compte de tiers ;
- La participation à la surveillance prudentielle du système financier et l'exercice de l'oversight des systèmes de paiements et de règlement titres en vue d'assurer la stabilité du système financier luxembourgeois ;
- Le conseil des autorités législatives et réglementaires dans le domaine économique, monétaire et financier.

## LA VISION

La Banque entend se positionner comme un centre de compétence, voire d'excellence, dont la performance génère la confiance du public dans sa banque centrale.

Parmi les institutions luxembourgeoises la Banque veille à affirmer une position qui la mette en mesure de pleinement satisfaire à ses obligations nationales, européennes et internationales.

Tout en tenant compte de la diversité de ses activités, tant dans le secteur public que dans un environnement concurrentiel, elle doit dégager les revenus qui lui permettent de garantir son indépendance institutionnelle, fonctionnelle et financière.

## LES VALEURS D'ENTREPRISE

En conséquence, les valeurs associées à son action sont :

- **Indépendance et transparence**  
La BCL accomplit ses missions européennes et nationales dans l'intérêt général, en toute indépendance et transparence. Elle communique clairement sur les raisons et le bien-fondé de ses actions.
- **Responsabilité sociétale, qualité et innovation**  
Consciente de sa responsabilité sociétale, la BCL intègre les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gestion quotidienne. Elle s'engage à fournir un travail de qualité. Elle tire profit de l'innovation et privilégie l'agilité afin d'anticiper et de répondre aux changements.
- **Éthique et culture interne**  
En tant qu'agents publics, les agents de la BCL montrent l'exemple en exécutant leurs missions avec professionnalisme et intégrité. Ils font preuve de respect et de tolérance mutuelle. Ils promeuvent une culture interne fédératrice, fondée sur l'équité, la communication, la transparence, la coopération, l'esprit d'équipe et le développement du bien-être au travail et des compétences.
- **Ensemble pour l'excellence**  
En adhérant à ces valeurs institutionnelles et personnelles, les agents de la BCL consolident et accroissent le sentiment d'appartenance à l'institution. Ensemble, ils visent l'excellence dans l'exercice de leurs fonctions afin d'atteindre les objectifs de la Banque et d'inspirer la confiance des citoyens dans cette institution indépendante, à caractère européen et national.